

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2006 N°38 /
27 novembre 2006

1. Décision en date du 27 novembre 2006 portant mandat de représentation de m. François Bordry, Président de l'établissement, à M. François Gauthey, directeur général de l'établissement P2
2. Décision en date du 27 novembre 2006 portant mandat de représentation de M. Gauthey, directeur général de l'établissement, à M. Pierre Géraud, responsable du bureau juridique à la direction interrégionale Rhône-Saône P4

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.

Toute demande doit être adressée à la mission administration générale/défense du siège de l'établissement, 175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 820 - 62408 BETHUNE Cedex

DECISION PORTANT MANDAT

JE SOUSSIGNE

François BORDRY, agissant en qualité de président de l'établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dénommé VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, dont le siège est à Béthune (62400), 175 rue Ludovic Boutleux et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Béthune sous le numéro 552 017 303.

Nommé à cette fonction en vertu d'un décret du 13 juillet 2006, habilité à l'effet des présentes en vertu du décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France,

Donne mandat à Monsieur François GAUTHEY, directeur général de Voies navigables de France à l'effet de représenter l'établissement public lors de deux assemblées générales extraordinaires, qui se tiendront le 29 novembre 2006, de la société civile immobilière dénommée « 45 quai Rambaud » dont le siège est à Lyon (2^{ème}), 47-49 quai Rambaud immatriculée au RCS de Lyon sous le n°484 561 170, lesdites assemblées devant statuer notamment sur les points suivants :

- augmentation du capital social par l'émission de 47 230 parts nouvelles de 2 € chacune correspondant à un versement en numéraire par la SCI NOUS d'une somme de 94 460 €
- détermination des conditions et modalités de l'émission,
- suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de la SCI NOUS,
- constatation de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire susvisée,
- modifications corrélatives des statuts,
- autorisation à donner au gérant de signer l'avenant n°1 au contrat de promotion immobilière conclu avec la société CARDINAL INVESTISSEMENTS fixant le nouveau prix maximum hors taxes à 6 090 047, 00 €,
- autorisation à donner au gérant de signer l'avenant n°1 au contrat de direction de l'opération de réhabilitation du bâtiment des douanes conclu avec la société Rhône Saône Développement augmentant de 33 435 € HT la rémunération à verser à cette dernière,
- autorisation à donner au gérant de contracter au nom de la SCI un prêt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes d'un montant de 708 000 € pour une durée de huit années au taux annuel de 4,32 % l'an,
- autorisation à donner au gérant de signer avec M. Georges VERNEY-CARRON d'une part, et avec M. Olivier HOUG d'autre part ou au profit de toute société que ces derniers entendraient se substituer deux baux destinés à permettre l'implantation de galerie d'art selon les modalités et conditions financières contenues dans le rapport du gérant,
- questions diverses, le cas échéant.

Aux effets ci-dessus, participer aux deux assemblées générales, prendre connaissance de tous documents, présenter toutes observations, émettre tous votes, signer tous procès-verbaux et plus généralement faire tout ce qui s'avèrera utile et nécessaire.

Fait à Lyon

Le 27 novembre 2006

Faire précéder la signature des mots « bon pour mandat »

DECISION PORTANT MANDAT

JE SOUSSIGNE

François GAUTHEY, agissant en qualité de directeur général de l'établissement public de l'Etat à caractère industriel et commercial dénommé VOIES NAVIGABLES DE FRANCE, dont le siège est à Béthune (62400), 175 rue Ludovic Boutleux et immatriculé au registre du commerce et des sociétés de Béthune sous le numéro 552 017 303.

Nommé à cette fonction aux termes d'un décret du 7 février 2006, habilité à l'effet des présentes en vertu du décret n°60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France et en vertu d'une décision du président en date de ce jour,

Donne mandat à Monsieur Pierre GERAUD, responsable du bureau juridique à la direction interrégionale du Rhône-Saône à l'effet de représenter l'établissement public lors de deux assemblées générales extraordinaires, qui se tiendront le 29 novembre 2006, de la société civile immobilière dénommée « 45 quai Rambaud » dont le siège est à Lyon (2^{ème}), 47-49 quai Rambaud immatriculée au RCS de Lyon sous le n°484 561 170, lesdites assemblées devant statuer notamment sur les points suivants :

- augmentation du capital social par l'émission de 47 230 parts nouvelles de 2 € chacune correspondant à un versement en numéraire par la SCI NOUS d'une somme de 94 460 €
- détermination des conditions et modalités de l'émission,
- suppression du droit préférentiel de souscription des associés au profit de la SCI NOUS,
- constatation de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire susvisée,
- modifications corrélatives des statuts,
- autorisation à donner au gérant de signer l'avenant n°1 au contrat de promotion immobilière conclu avec la société CARDINAL INVESTISSEMENTS fixant le nouveau prix maximum hors taxes à 6 090 047, 00 €,
- autorisation à donner au gérant de signer l'avenant n°1 au contrat de direction de l'opération de réhabilitation du bâtiment des douanes conclu avec la société Rhône Saône Développement augmentant de 33 435 € HT la rémunération à verser à cette dernière,
- autorisation à donner au gérant de contracter au nom de la SCI un prêt auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes d'un montant de 708 000 € pour une durée de huit années au taux annuel de 4, 32 % l'an,
- autorisation à donner au gérant de signer avec M. Georges VERNEY-CARRON d'une part, et avec M. Olivier HOUG d'autre part ou au profit de toute société que ces derniers entendraient se substituer deux baux destinés à permettre l'implantation de galerie d'art selon les modalités et conditions financières contenues dans le rapport du gérant,
- questions diverses, le cas échéant.

Aux effets ci-dessus, participer aux deux assemblées générales, prendre connaissance de tous documents, présenter toutes observations, émettre tous votes, signer tous procès-verbaux et plus généralement faire tout ce qui s'avèrera utile et nécessaire.

Fait à Béthune

Le 27 novembre 2006

Faire précéder la signature des mots « bon pour mandat »

175 rue Ludovic
Boutleux,
boîte postale 820,
62408 Béthune
cedex
téléphone
03 21 63 24 05
télécopie
03 21 63 24 81
www.vnf.fr
novembre 2006